



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'emploi

Question écrite n° 49106

Texte de la question

M. Jean Tardito appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les effectifs de coordonnateurs emploi-formation (CEF) dans la région PACA pour 1997. Pour les vingt-deux zones d'emploi recensées en Provence-Alpes-Côte d'Azur, trente coordonnateurs étaient en fonction en 1996, pour quinze secrétaires qui les assistaient dans leur tâche. Exercant leur mission depuis 1989, les CEF sont au cœur des dispositifs locaux d'insertion professionnelle et de formation, ils sont par ailleurs associés à l'ensemble des missions qui concourent au développement local, à l'aménagement du territoire et à la politique de la ville. Recrutés à un très haut niveau, la gestion de leurs postes est assurée par la DAGEMO (direction de l'administration générale et de la modernisation des services) qui a décidé pour 1997 un redéploiement de ses moyens sur l'ensemble du territoire. À ce titre, la région PACA s'est vue attribuer vingt-six postes de CEF et treize postes de secrétaires. Cette attribution s'est accompagnée d'une baisse de 20 % de leur budget. Outre le fait que les CEF vont être confrontés à un surcroît de travail dans une région où les besoins en emploi formation vont croissant, ils vont devoir soit accepter une baisse significative de leur salaire, soit réintégrer leur administration d'origine quand ils en sont détachés. Pour les autres, cette mesure signifie un licenciement pur et simple. Considérant le rôle des CEF dans la lutte contre notamment le chômage des jeunes, il lui demande de donner à la région PACA les moyens budgétaires nécessaires à en maintenir le nombre et la rémunération.

Données clés

Auteur : [M. Tardito Jean](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49106

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1163